

-eConstruction-

## **Recours et reconsidération**

Formation Utilisateurs  
eConstruction



## Généralités

- ▶ Au cours du traitement d'une demande d'autorisation de construire, l'autorité compétente doit prendre diverses décisions.
- ▶ Les décisions de la CCC peuvent faire l'objet d'un recours motivé au Tribunal cantonal dans les 30 jours dès leur notification. La deuxième et dernière instance de recours est le Tribunal Fédéral.
- ▶ Les décisions des communes peuvent faire l'objet d'un recours motivé au Conseil d'Etat dans les 30 jours dès leur notification. La deuxième instance de recours est le Tribunal Cantonal et la troisième le Tribunal Fédéral.
- ▶ Chaque décision peut avoir un ou plusieurs recours.
- ▶ Les décisions de la CCC et des communes peuvent faire l'objet d'une reconsidération. Un nouvel examen de la décision peut être effectuée par les autorités compétentes.

## Transmission du dossier aux autorités de recours

- ▶ La gestion des recours avec les instances supérieures se fait au format papier. Les autorités compétentes doivent imprimer le dossier complet pour la transmission aux autorités supérieures.
- ▶ Le dossier de recours se compose des éléments suivants :
  - Les fichiers/documents du dossier nécessaires au traitement du recours
  - Le message «Décision déposée» destiné au requérant (gestion dossier)

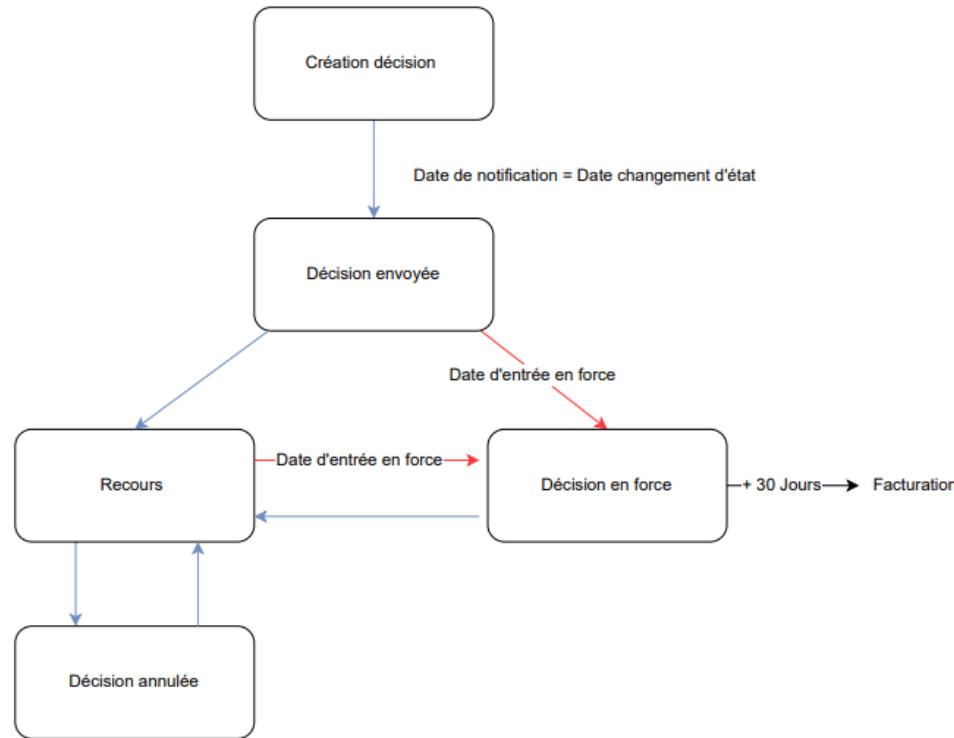
Messages & Requêtes					
Résultat de la recherche					
Dossier	Type	Expéditeur	Destinataire(s)	Date d'envoi	
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Lara Kalbermatten (Gestion dossier)	28.11.2024 11:05	
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Secteur administratif Martigny Secteur de la mobilité Martigny Secteur de l'environnement Martigny Technicien(ne) SeCCC Service Commune Martigny	28.11.2024 11:05	

- ▶ Pour les dossiers de compétence communal, la commune imprime le dossier de recours et le transmet au service des affaires intérieures et communales.
- ▶ Pour les dossiers de compétence cantonal, la CCC imprime le dossier de recours et le transmet au Tribunal Cantonal.
- ▶ Pour le traitement des recours au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral, les autorités de premières instances leur transmettent les dossiers papier.



### Procédure

- Une décision est gérée comme sous-dossier sur la plateforme.



- Le document détaillé concernant les « Décisions » se trouve dans le support de formation « Décisions ».



## Recours et reconsidération

### Sous-dossier « Décision » : Décision envoyée

- Un recours peut être créé dans un sous-dossier « Décisions » à l'état « Décision envoyée ».

Informations partenaires

Ouvrage & Bien-fond

Formularies spécifiques

Validations

Gestion administrative

Gestion Rue et No

Aperçu de la circulation

Gestion circulation

Demande de complément et renseignement

Publication & Enquête publique

Décisions

Facturation

Constructions & Installations

Gestion des documents

Modèles

Gestion contrôle d'accès dossier

Responsable dossier

Dossiers liés

Messages & Requêtes

Séance(s) CCC - Historique

Historique des changements d'état

### Décisions

Numéro	Etat	Type	Date décision	
5	Recours	Abstraction enquête publique	01.02.2023	
6	Décision envoyée	Abstraction enquête publique	01.02.2023	
7	Décision en force	Décisions diverses	28.02.2023	
9	Création	Autorisation de construire	01.02.2023	

Crée un dossier de type "Décision"

# Décision envoyée

- Dès que le dernier signataire a signé électroniquement la décision, un message de type « Décision déposée » est communiqué à toutes les parties prenantes du dossier (gestion dossier, services consultés, personnes opposantes ainsi qu'à l'organe de compétence).

Messages & Requêtes				
Résultat de la recherche				
Dossier	Type	Expéditeur	Destinataire(s)	Date d'envoi
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Lara Kalbermatter (Gestion dossier)	28.11.2024 11:05
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Secteur administratif Martigny Secteur de la mobilité Martigny Secteur de l'environnement Martigny Technicien(ne) SeCC Service Commune Martigny	28.11.2024 11:05

- État « Décision envoyée » : La date du changement d'état est considérée comme la date d'envoi.
- Dès la lecture du message, la décision est considérée comme notifiée. À défaut de consultation de ce message, celui-ci, de même que les liens qu'il contient et la décision à laquelle ceux-ci renvoient, sont réputés notifiés et consultés au plus tard 7 jours après le dépôt du message (art. 45 al. 4 OC). À partir du lendemain, le délai de recours de 30 jours démarre automatiquement.
- Si aucun recours n'est reçu dans le délai prévu, le dossier passe automatiquement à l'état « décision en force » après l'expiration de ce délai.



### Date d'entrée en force

- La date d'entrée en force est remplie automatiquement durant le changement d'état « Crédit » à « Décision envoyée ». La date d'entrée en force = date du changement d'état + 38 jours.

Gestion date d'entrée en force

Gestion date d'entrée en force \*

21.04.2023

\* Champs obligatoires

Télécharger Sauvegarder

- Lorsque le sous-dossier est dans l'état « Décision envoyée » ET que la date d'entrée en force est passée, le système change automatiquement et passe à l'état « Décision en force ».
- 30 jours après que le sous-dossier soit dans l'état en force, la facture est générée automatiquement pour les dossiers de compétence cantonale.



## Recours et reconsidération

### Décision envoyée : recours

- Les recours peuvent être créés dans le sous-dossier de type « Décision » à l'état « Décision envoyée ».

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE - 2023-10057 / DÉCISION - 1. ETAT : DÉCISION ENVOYÉE

N° interne: -	Requérant(e)(s): UTILISATEUR -	Propriétaire(s): UTILISATEUR -
Auteur(e)(s) des plans: UTILISATEUR -	Objet: Test recours	Type(s) d'objet: Maison individuelle (villa, chalet)
Genre de zone: Hors zone à bâtrir	Commune du dossier: Martigny	Cordonnées: 2573891, 1106690
Parcelle(s): Martigny (Martigny) - 9308	Compétence: Cantonale	Date dépôt du dossier: 15.02.2023
<input checked="" type="checkbox"/> Lien géoportal		

Gestion décision

Gestion de documents

Documents considérés

Gestion date d'entrée en force

Reconsidération

Facturation

Messages & Requêtes

Historique des changements d'état

**Gestion décision**

Type \* Décisions diverses

Date dossier complet pour décision \* 01.02.2023

Date de décision \* 15.02.2023

Référence légale \* Art. 15 LAT

Mention de restriction de droit public à la propriété

En lien avec l'enquête publique

Note



Passage à l'état « recours »

## Recours

- Différentes instances de recours peuvent être créées selon l'état de la procédure de manière libre pour le suivi administratif.
- Si le recours est rejeté, la date d'entrée en force doit être calculée et saisie sur la base de la date de la notification de la décision de l'instance de recours.

The screenshot shows the 'Recours' (Appeal) module interface. On the left, a sidebar menu lists various administrative tasks: Gestion décision, Modèles, Gestion de documents, Documents considérés, Gestion date d'entrée en force (with a red 'X'), Reconsidération, Recours (with a green checkmark), Conseil d'État, Tribunal cantonal, Tribunal fédéral, Facturation, Messages & Requêtes, and Historique des changements d'état. The 'Recours' section is expanded, showing 'Recours 1'. The main panel displays fields for Date de réception, Date de recours, N° du recours, Délai d'ordre, Décision instance, Date suspension, and Remarque. Each field has a small icon at its end. At the bottom, there are buttons for Télécharger, Sauvegarder et passer à la page suivante, Sauvegarder, Envoyer décision, En force, and Annuler décision.

## Recours et reconsidération

### Recours

- ▶ Lorsque le changement d'état passe de « Décision envoyée » à « Recours », la date d'entrée en force est supprimée automatiquement.
- ▶ La date de gestion d'entrée en force doit être saisie manuellement. À la fin des processus de recours, le changement d'état doit être fait manuellement en cliquant sur le bouton « En force ».
- ▶ La liste de travail « Recours en force » est mis à disposition pour retrouver les décisions à gérer manuellement.

N° interne: -  
Auteur(e)s des plans: UTILISATEUR -  
Genre de zone: Hors zone à bâtrir  
Parcelle(s): Martigny (Martigny) - 9308  
 Lien géoportal

Requérant(e)s: UTILISATEUR -  
Objet: Test recours  
Commune du dossier: Martigny  
Compétence: Cantonale

Propriétaire(s): UTILISATEUR -  
Type(s) d'objet: Maison individuelle (villa, chalet)  
Coordonnées: 2573891, 1106690  
Date dépôt du dossier: 15.02.2023

Gestion décision  
Modèles  
Gestion de documents  
Documents considérés

Gestion date d'entrée en force  
Reconsidération  
▼ Recours  
Facturation  
Messages & Requêtes  
Historique des changements d'état

Gestion date d'entrée en force \*

\* Champs obligatoires

Télécharger Sauvegarder

Envoyer décision En force Annuler décision

- ▶ Une décision peut être annulée à l'état « Recours » si la date d'entrée en force n'est pas saisie (champ obligatoire) changement d'état de « Recours » à « Décision annulée ».
- ▶ Une réactivation de la décision est également possible.



# Reconsidération

- Lorsqu'une demande de reconsidération est faite par le requérant, les informations sous la ressource « Reconsidération » peuvent être renseignées pour un suivi administratif.

Gestion décision  
Gestion de documents  
Documents considérés  
Gestion date d'entrée en force   
Reconsidération   
Facturation  
Messages & Requêtes  
Historique des changements d'état

## Reconsidération

Date de réception	01.02.2023	
Date de reconsidération	28.02.2023	
Décision instance	Reconsidération acceptée	
Remarque	Reconsidération rejetée Irrecevable Retirée	

### Étapes

Étape	Début	Fin	Prochain rappel
Contrôle formel et matériel			
Demande de complément			
Prolongation délai			
Consultation services			

Télécharger Sauvegarder

# Reconsidération

- Un type de décision « Reconsidération » est disponible et peut être créé dans le sous-dossier de type « Décision ».

Gestion décision

Type \*

Date dossier complet pour décision

Date de décision \*

Date de notification

Référence légale \*

Mention de restriction de droit public à la propriété

En lien avec l'enquête publique

Note

Signataires \*  Ajouter

